

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 20 décembre 2011 à 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Mario Lebel
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Line Lecours
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Patricia Pépin
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel
Monsieur Martin Lafrenière	

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de quatre personnes.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

RÉSOLUTION 106 1211

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
1211-01 soit adopté avec l'ajout suivant :

12.06 Contrat d'entretien ménager.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 107 1211

Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance
ordinaire tenue le 29 novembre 2011 au moins six heures avant le début de la présente
séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire soit dispensé
de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au
document 1211-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En étant à la période de question réservée à l'assistance, madame la présidente invite les
personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, Laura Grenier, élève de cinquième secondaire à l'école secondaire Val-Mauricie
fait une intervention pour que la Commission scolaire de l'Énergie l'appuie dans ses
démarches pour une inscription, l'an prochain, de la Commission scolaire au programme
Forces Avenir. Ce programme vise à encourager les élèves du secondaire et les étudiants
du cégep et de l'université à réaliser leurs projets et à se dépasser. Ce programme offre
des bourses pour les finalistes et les lauréats de différentes catégories, à savoir :

- Avenir projet engagé;
- Avenir élève engagé;
- Avenir élève persévérant;
- Avenir personnel engagé.

Madame la présidente Danielle Bolduc félicite l'élève pour son initiative et indique que
la Commission scolaire est au fait de ce programme fort intéressant.

Le directeur général monsieur Denis Lemaire souligne qu'une rencontre a eu lieu,
aujourd'hui même, avec les représentants de l'organisme Forces Avenir. Il précise que
ce programme en est un régional et que des démarches seront faites auprès des autres
commissions scolaires des régions 04-17. Bref, la Commission scolaire sera en action
dans ce dossier.

Dans un autre ordre d'idées madame Grenier mentionne qu'elle est membre du conseil
d'établissement de l'école et souligne sa déception sur le fait que madame la
commissaire Line Lecours ne puisse plus participer aux séances du conseil
d'établissement et ce, à la demande de la Commission scolaire.

Madame la présidente Danielle Bolduc informe l'élève que ce n'est pas une demande de la Commission scolaire mais bien en vertu de la Loi. En effet, la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un commissaire ne peut participer à un conseil d'établissement que s'il exécute un mandat confié par le conseil des commissaires sur la proposition de la présidente. Ce mandat ne peut que viser à informer le conseil des commissaires sur une question particulière.

Aucune représentation n'est faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par la direction générale.

Comité de
négociation des
contrats de
transport scolaire

RÉSOLUTION 108 1211

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire seront échus le 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le règlement sur le transport des élèves (I-13.3, r.12) prévoit que la Commission scolaire est autorisée, avant de procéder par soumission publique, à négocier de gré à gré un contrat avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat l'année scolaire précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de négocier de gré à gré avant de procéder par soumission publique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit formé un comité de négociation des contrats de transport scolaire composé des personnes suivantes :

- Yvon Geoffroy, commissaire
- Serge Lafontaine, commissaire;
- Le directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique;
- Le directeur des Services des ressources financières;
- Le régisseur du transport scolaire.

QUE le mandat de ce comité soit de négocier des contrats de transport scolaire à être soumis à l'approbation du conseil des commissaires préalablement à une procédure pour soumission publique.

Adopté unanimement

Contribution
financière –
Communauté
entrepreneuriale de
Mékinac

RÉSOLUTION 109 1211

CONSIDÉRANT, dans le cadre du développement de la Communauté entrepreneuriale de Mékinac, que les partenaires ont décidé de poursuivre la démarche amorcée;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie figure parmi les partenaires de la Communauté entrepreneuriale de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser le montant de la contribution financière de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit autorisée une contribution financière de la Commission scolaire de l'Énergie au montant de 3 000 \$ pour la phase II du développement de la Communauté entrepreneuriale de Mékinac.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, des résolutions de condoléances et de félicitations sont adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 110 1211

CONSIDÉRANT que monsieur Normand Trépanier, beau-père de madame Isabelle Thiffault commissaire représentante du comité de parents, est récemment décédé;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Isabelle Thiffault et à sa famille.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 111 1211

CONSIDÉRANT que madame Denise Beaudoin, belle-mère de monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines, est récemment décédée;

Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Richard Boyer et à sa famille.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 112 1211

CONSIDÉRANT, dans le cadre de son dîner reconnaissance, que le Cercle des Ambassadeurs de Shawinigan a désigné son ambassadeur 2011;

CONSIDÉRANT que le titre d'« Ambassadeur de l'année » a été décerné à madame Isabelle St-Hilaire, conseillère pédagogique à la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que l'implication de madame St-Hilaire a permis la tenue, au mois de novembre 2011 à Shawinigan, du Congrès de l'Association québécoise des professeurs de français;

CONSIDÉRANT, avec ses 750 participants, que cet événement s'avère le plus important congrès à s'être tenu à Shawinigan;



EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Isabelle St-Hilaire « Ambassadeur de l'année » à Shawinigan.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 113 1211

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des félicitations et des remerciements soient adressés à monsieur le commissaire Claude Béland pour sa collaboration et sa prestation musicale lors d'une activité de reconnaissance au personnel cadre.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 114 1211

CONSIDÉRANT que madame Aurélie Leblanc-Deraspe, belle-mère de madame Danielle Bolduc, présidente du conseil des commissaires, est récemment décédée;

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Danielle Bolduc et à sa famille.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). En l'absence de madame Maryse Demers, directrice générale adjointe et directrice de ces services, monsieur Denis Lemaire soumet des recommandations auxquelles il est donné suite.

Représentation
d'organismes au
comité consultatif
des services aux
élèves HDAA

RÉSOLUTION 115 1211

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique, que la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage prévoit des représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves;

CONSIDÉRANT que ces représentants sont désignés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les consultations et recommandations faites par les directions d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le conseil des commissaires désigne la personne suivante pour agir à titre de représentante des organismes au comité consultatif des services aux élèves HDAA :

- ✓ Colette Biron, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec, institut universitaire (CRDITED MCQ – IU).

Adopté unanimement

Vente d'un contrat
de transport

RÉSOLUTION 116 1211

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été signé avec l'entreprise 9062-8173 Québec Inc. (Michel Lord) pour la période de 2007 à 2012 pour effectuer le transport scolaire dans les secteurs de Shawinigan et Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT que l'actionnaire majoritaire de l'entreprise, monsieur Michel Lord, a avisé la Commission scolaire de la vente de ses droits à monsieur Jean Gélinas;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE madame la commissaire Diane Samson PROPOSE l'acceptation du transfert du contrat de transport scolaire signé avec monsieur Michel Lord à monsieur Jean Gélinas de l'entreprise Autobus J.R.G.

Adopté unanimement

Politique sur le
transport scolaire

RÉSOLUTION 117 1211

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la politique de transport scolaire et ses règles de gestion, notamment en ce qui a trait à la désignation des zones dangereuses;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la suite d'une évaluation faite par le comité pour l'analyse des problématiques afférentes au transport;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la politique de transport scolaire décrite au document 1211-03 soit adoptée.

Adopté unanimement

Règles de gestion
du transport
scolaire

RÉSOLUTION 118 1211

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient adoptées les Règles de gestion du transport scolaire décrites au document 1211-04.

Adopté unanimement



Président(e)



Secrétaire

En étant après cela aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron fournit des renseignements concernant une représentation ainsi que pour l'autorisation de la conclusion d'une entente avec une autre commission scolaire. Des résolutions sont adoptées en ce sens.

RÉSOLUTION 119 1211

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

CONSIDÉRANT qu'une seule place est attribuée pour remplacer Madame Hélène Corneau au sein du Conseil régional des partenaires du marché du travail;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Lampron occupe un poste stratégique pour représenter les mandats du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est de s'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail;

CONSIDÉRANT que des représentants de la Commission scolaire de l'Énergie et de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se sont concertés pour déléguer monsieur Denis Lampron au sein du Conseil régional des partenaires du marché du travail;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que monsieur Denis Lampron, directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de l'Énergie, représente les Commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy au Conseil régional des partenaires du marché du travail.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 120 1211

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite diversifier son offre de service en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec reconnaît les besoins de main-d'œuvre pour les types d'emploi en mécanique de petits moteurs et en mécanique de véhicules légers pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis favorable pour le programme « Mécanique de véhicules légers (5154) » car la demande d'emploi pour les diplômés est en constante progression;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie reconnaît l'expertise de la Commission scolaire de la Capitale dans le secteur de l'entretien d'équipement motorisé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Capitale reconnaît la possibilité de dispenser le programme « Mécanique de véhicules légers » dans le milieu desservi par la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la clientèle ainsi que des deux (2) parties d'agir en partenariat dans la prestation de ce service de formation;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a fait l'acquisition de matériel nécessaire pour dispenser cette formation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire de la Capitale concernant le programme de « Mécanique de véhicules légers » (5154);

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des Communications.

Désignation –
Présidence de
comité

RÉSOLUTION 121 1211


CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 90 1111, que le conseil des commissaires a adopté le document 1111-08 relatif aux représentants de la Commission scolaire aux divers comités internes pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, aux fins d'application de politiques, de procéder à la désignation d'une présidente ou d'un président pour certains comités;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient désignées les personnes suivantes pour agir à titre de présidence de ces comités, à savoir :

- Comité de vérification : monsieur Serge Lafontaine, commissaire;
- Comité de révision d'une décision visant un élève : monsieur Alain Gervais, commissaire.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

RÉSOLUTION 122 1211

CONSIDÉRANT qu'une Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour est applicable (Références : résolution 162 1207 et document 1207-04);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette politique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit adoptée la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour décrite au document 1211-05.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit initialement une information concernant un projet spécifique impliquant un membre du personnel professionnel pour l'entrepreneuriat au Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat (CAFE). Il s'agit d'un ajout au plan d'effectif du personnel professionnel à raison de 10 h/semaine.

Des recommandations sont après faites pour l'acceptation de démissions et l'engagement de personnel de soutien.

Démissions

RÉSOLUTION 123 1211

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Monique Bégin, enseignante, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 9 janvier 2012;
- Monsieur Raymond Goulet, enseignant, à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 18 janvier 2012.

Adopté unanimement

Engagement –
Personnel de
soutien

RÉSOLUTION 124 1211

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit combler un poste de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE d'accepter l'engagement de monsieur Mathieu Desgagnés-Chatigny, technicien en audiovisuel, poste régulier à temps partiel, à caractère cyclique, de 25 heures/semaine, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 9 janvier 2012.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet diverses recommandations et des résolutions sont successivement adoptées.

RÉSOLUTION 125 1211

CONSIDÉRANT que depuis juin 2010, l'école Marie-Médiatrice (maternelle) de La Tuque est excédentaire et qu'au cours des prochaines années, cette bâtisse ne sera plus nécessaire pour l'enseignement, et ce, même en prenant en compte les nouveaux ratios maître-élèves;

CONSIDÉRANT que la clientèle de l'école Marie-Médiatrice (maternelle) a été transférée dans les autres écoles du secteur;

CONSIDÉRANT que l'aliénation de cette école, incluant le terrain vacant adjacent, permettra à la commission scolaire d'économiser sur les coûts d'entretien;

CONSIDÉRANT, conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, qu'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur excède 100 000 \$ doit obtenir une autorisation ministérielle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école Marie-Médiatrice (maternelle) situés au 803, rue Castelnau à La Tuque ainsi que le terrain vacant adjacent au bâtiment.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 126 1211

CONSIDÉRANT que les règles et conditions associées à la nouvelle mesure 50680 : « *L'école 2.0* : *La classe branchée* » qui obligent les commissions scolaires à acquérir les équipements en utilisant les services d'achats regroupés du Centre collégial de services regroupés (C.C.S.R.) ou du Centre de services partagés du Québec (C.S.P.Q.);

CONSIDÉRANT plus spécifiquement, que l'achat des ordinateurs portables destinés aux enseignants dans ladite mesure ne peut se faire que par l'intermédiaire du C.S.P.Q.;

Demande
d'autorisation au
M.E.L.S. d'aliéner
l'école Marie-
Médiatrice
(maternelle) à La
Tuque

Réaction à la
mesure 50680 du
M.E.L.S.



Président(e)



Secrétaire

CONSIDÉRANT que les frais annuels de 500 \$ sont exigés pour l'adhésion au C.S.P.Q.;

CONSIDÉRANT que les prix actuellement proposés par le C.S.P.Q. pour l'achat des ordinateurs portables sont plus élevés que les prix obtenus pour des achats équivalents réalisés selon nos processus habituels d'approvisionnement, et également plus élevés que les prix soumis par le C.C.S.R.;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire devra, de plus, procéder à des demandes d'escomptes supplémentaires auprès du C.S.P.Q. pour ces acquisitions lesquelles détermineront le prix final des équipements dans la mesure où le volume d'acquisition permettra des escomptes;

CONSIDÉRANT que des frais d'administration minimums d'un pourcent (1 %) s'ajouteront au total de la facture pour tous les achats réalisés via le C.S.P.Q., alors que le C.C.S.R. offre des ristournes à ses membres en fonction du volume d'achats annuels réalisés;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie dénonce cet état de fait auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et auprès du Conseil du trésor, en insistant sur les risques et sur la lourdeur administrative qu'entraînent l'exigence de procéder par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, aux ministres et députés de la région ainsi qu'au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation.

Adopté unanimement

Mesure 50680 –
Autorisation
d'achats
d'équipements

RÉSOLUTION 127 1211

CONSIDÉRANT que le M.E.L.S. a introduit dans ses règles budgétaires 2011-2012 la nouvelle mesure 50680 « L'École 2.0 : La classe branchée », par laquelle la Commission scolaire pourra faire l'acquisition de 56 tableaux numériques interactifs pour les classes et de 76 ordinateurs portables pour les enseignants;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires du M.E.L.S. précisent que les achats relatifs à ladite mesure devront obligatoirement être réalisés auprès de centres de services d'achats regroupés, nommément le Centre de services partagés du Québec (C.S.P.Q.) et le Centre collégial des services regroupés (C.C.S.R.), selon les critères définis dans la mesure;

CONSIDÉRANT que ces centres ont procédé, au nom des organismes adhérents, à des appels d'offres pour qualifier une liste de fournisseurs pour l'ensemble des équipements identifiés dans la nouvelle mesure, et ce, conformément aux prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1)*;



CONSIDÉRANT que, dans certains cas, des demandes de prix devront être faites auprès des fournisseurs préalablement qualifiés par les centres de services d'achats regroupés;

CONSIDÉRANT la possibilité que, suite aux demandes de prix, plusieurs commandes doivent être émises pour l'acquisition des équipements, et que certaines pourraient entraîner une dépense totale dont le montant requiert l'approbation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la procédure d'acquisition des équipements pourrait s'étaler sur une bonne partie de l'année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le conseil des commissaires autorise toutes les demandes de prix, et subséquemment, toutes les commandes relatives à l'acquisition des équipements visés dans la mesure 50680 « L'École 2.0 : La classe branchée » du M.E.L.S., sans égard au montant total de chacune de ces commandes et, dans la mesure où les dépenses totales liées à ces dernières soient à l'intérieur du budget total 2011-2012 consenti pour la mesure;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les documents afférents.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Réfection du
plancher du
gymnase à Val-
Mauricie

RÉSOLUTION 128 1211 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre des budgets « AMT 2010-2011 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 44 500 \$ pour la réalisation d'un projet de réfection du plancher de bois du gymnase à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT, à la suite des analyses réalisées avec des entrepreneurs spécialisés, qu'ont été déterminés les avantages de procéder à l'installation complète d'un nouveau plancher de bois;

CONSIDÉRANT qu'un projet complémentaire a été inscrit au plan d'investissement 2011-2012 pour l'installation d'un nouveau revêtement dans la mesure maintien des bâtiments au montant de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux, selon deux options (remplacement partiel et nouvelle installation);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 6 décembre 2011 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1211-06;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'installation d'un nouveau revêtement de plancher du gymnase de l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Plancher de bois franc Excalibur inc., au montant de 66 875 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure *Maintien des bâtiments 2010-2011*;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Information

Monsieur Christian Lafrance fournit après cela des informations concernant les états financiers de TGV Net Mauricie ainsi que sur le rendement d'espaces locatifs d'un immeuble à Shawinigan.

Sur un autre sujet, une résolution est adoptée concernant un contrat d'entretien ménager.

Contrat d'entretien ménager

RÉSOLUTION 129 1211 : CONSIDÉRANT la résolution 308 0610 par laquelle la Commission scolaire octroyait un contrat à l'entrepreneur Reynald Kean inc. pour des services d'entretien ménager à l'école La Providence de Saint-Tite, suite à un appel d'offres public daté du 16 juin 2010;

CONSIDÉRANT que deux avis écrits ont été transmis à l'entrepreneur, les 17 novembre 2010 et 1^{er} novembre 2011, pour dénoncer la mauvaise qualité des services rendus et le non-respect des clauses contractuelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier ledit contrat conformément aux clauses prévues à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que la Commission scolaire procède à la résiliation immédiate du contrat intervenu avec l'entrepreneur Reynald Kean inc.;

QUE des démarches soient entreprises avec l'entrepreneur dont la soumission s'est classée au second rang lors de l'appel d'offres du 16 juin 2010, soit Services ménagers Trifluviens pour l'octroi d'un contrat couvrant la période résiduelle initialement déterminée dans l'appel d'offres;



QUE, le cas échéant, un contrat soit accordé à Services ménagers Trifluviens au montant annuel de sa soumission initiale actualisé à la date du 1^{er} janvier 2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

À 20 h 5 les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 130 1211 : Madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE